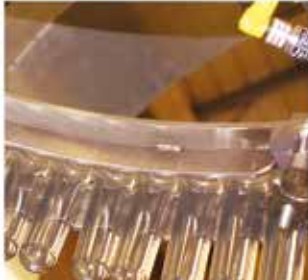
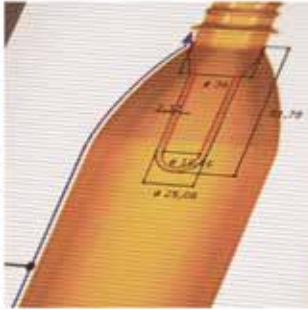


CODE DE CONDUITE

 **Logoplaste**



| CODE DE **CONDUITE**

 **Logoplaste**



TABLE DES MATIÈRES

| NOTRE **CODE DE CONDUITE** **07**

| CE QUE NOUS ATTENDONS **DE CHACUN** **09**

| NOS **EMPLOYÉS** **21**

| FORMATION ET **DÉVELOPPEMENT** **23**

| NOTRE **ÉTHIQUE** **27**

| ENGAGEMENT ENVERS NOS **EMPLOYÉS** **39**

| ENGAGEMENT ENVERS NOS **CLIENTS** **43**

| ENGAGEMENT ENVERS NOS **FOURNISSEURS** **45**

NOS CONCURRENTS	47
ENGAGEMENT ENVERS LES INSTANCES RÉGLEMENTAIRES ET DE SURVEILLANCE	51
ENGAGEMENT SOCIAL	55
STABILITE	57
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ	59
MÉDIAS SOCIAUX, COMMUNICATION ET IMAGE DE L'ENTREPRISE	61
PARTAGE DE PRÉOCCUPATIONS ET SIGNALEMENT DES VIOLATIONS	63



VOUS + LOGOPLASTE
CONSTRUIRE
L'AVENIR
ENSEMBLE

NOTRE **CODE DE CONDUITE**

Le Code de conduite a été adopté par le Comité exécutif de Logoplaste et s'applique à tous les employés de Logoplaste.

Même si Logoplaste est présent dans de nombreux pays à travers le monde, et que nos collègues sont des citoyens de nations dont les lois, réglementations et coutumes diffèrent, Logoplaste s'engage à respecter les normes d'éthique les plus rigoureuses.

**Le Code de conduite s'applique à nous tous.
Le Code de conduite nous accompagne.**

Tous les employés de Logoplaste et tiers agissant pour le compte de Logoplaste sont tenus de lire et de se conformer à ce Code de conduite.

Ce Code de conduite est disponible en plusieurs langues sur notre intranet.



VIVRE NOTRE
CODE DE CONDUITE
ET LES VALEURS DE
NOTRE ENTREPRISE

CE QUE NOUS ATTENDONS DE CHACUN

Chacun de nous a la responsabilité de respecter le Code de conduite.

Le respect du Code de conduite est une condition d'emploi chez Logoplaste

Ce qui signifie que...

**NOUS DEVONS
CONNAÎTRE**

le Code de conduite;

NOUS DEVONS AVOIR

le bon comportement
lorsqu'il s'agit de notre
propre conduite;

**NOUS DEVONS
SIGNALER**

tout comportement qui
pourrait violer notre Code de
conduite ou les politiques de
Logoplaste;

**NOUS DEVONS,
SUR DEMANDE DE
LOGOPLASTE, COOPÉRER**

à toute investigation, enquête,
examen ou litige lié aux
activités de Logoplaste.

| CE QUE NOUS ATTENDONS **DE CHACUN**

Avant de rejoindre Logoplaste, nous demandons aux nouveaux employés de certifier, dans un formulaire fourni à la fin du présent Code de conduite, avoir lu et compris le Code de Conduite, la « Politique de conformité anti-corruption et anti-subornation » et la « Politique de lutte contre le blanchiment d'argent », accepter de s'y conformer et signaler les éventuelles infractions.

Peu après leur embauche, les nouveaux employés doivent assister à des séances de formation au cours desquelles le Code de conduite, la « Politique de conformité anti-corruption et anti-subornation » et la « Politique de lutte contre le blanchiment d'argent », entre autres, leurs sont présentées dans le cadre du Programme d'intégration.

Par la suite, tous les employés sont tenus de suivre une formation annuelle supplémentaire concernant ces politiques et doivent renouveler leur bonne compréhension et leur respect de la conformité.

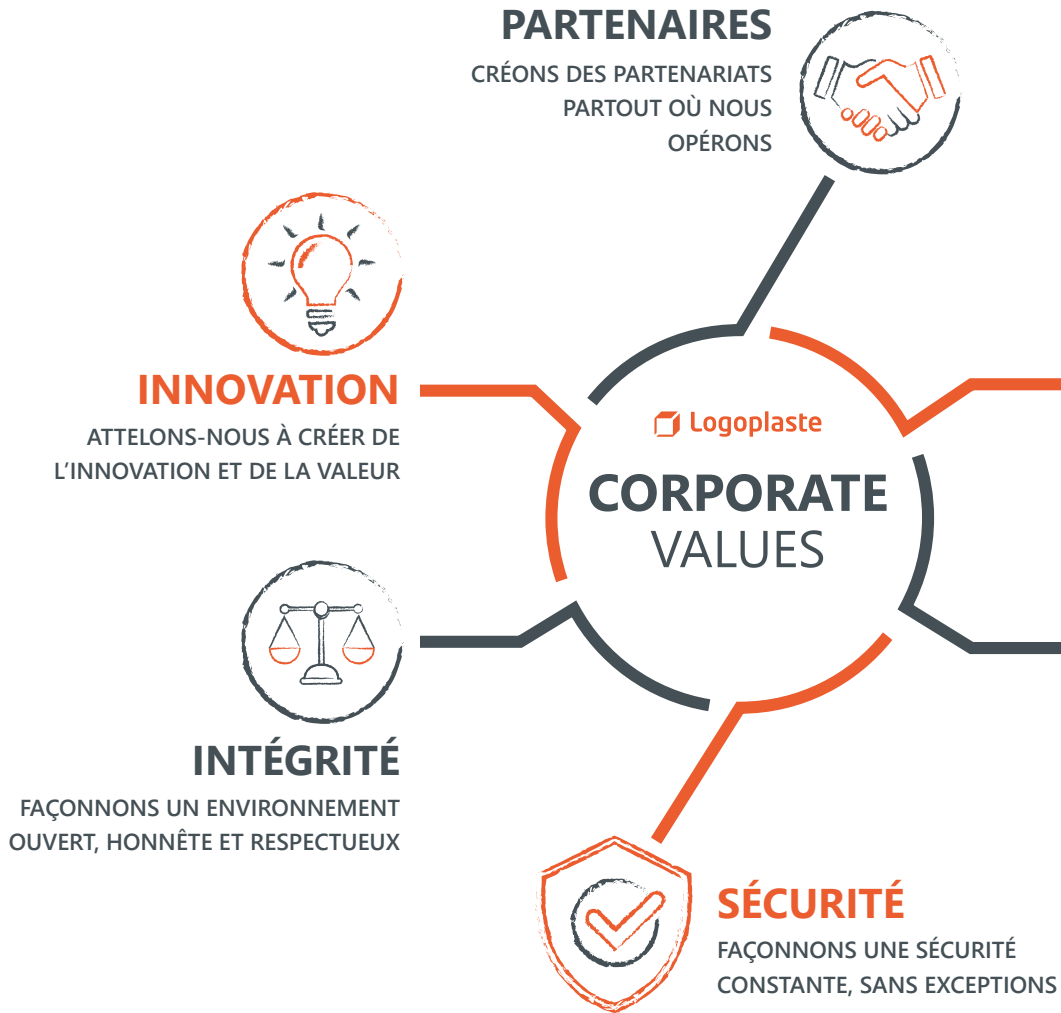
Le respect de ces exigences est une condition d'emploi.

Logoplaste prendra des mesures pour faire respecter le Code de conduite. Les employés qui enfreignent le Code de conduite sont passibles de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Nous comptons sur nos employés pour faire preuve d'un comportement exemplaire et prendre les bonnes décisions qui préservent l'éthique de notre environnement de travail.

Les employés sont responsables de leurs propres décisions. Personne, à quelque niveau que ce soit, n'a le pouvoir de demander à un employé de faire quelque chose d'immoral ou d'illégal. Si un employé a des doutes concernant la ligne de conduite à adopter, il doit s'adresser aux Ressources Humaines et/ou communiquer via les canaux de communication définis (voir la « Politique de règlement des griefs des employés »). Cette équipe est toujours disponible pour aider et guider les employés. Les informations fournies aux Ressources Humaines sont confidentielles et privées afin que toutes les parties impliquées soient protégées.







QUALITÉ

FAÇONNONS TOUT CE QUE
NOUS ENTREPRENONS AVEC
QUALITÉ ET EXCELLENCE



TRAVAIL EN ÉQUIPE

FAÇONNONS ENSEMBLE LES
ÉQUIPES ET LE TRAVAIL

Dans tout ce que nous faisons, et partout où nous sommes présents à travers le monde, Logoplaste possède un ensemble de Valeurs d'entreprise bien définies.

Nous fournissons ainsi à tous nos employés un guide de conduite sur la manière dont nous accomplissons notre travail et réalisons nos activités au quotidien.

Nos Valeurs sont des points de référence pour toutes nos actions et décisions.

Nos Valeurs nous guident dans nos relations avec nos contacts internes et externes.

Les Valeurs de la société Logoplaste sont décrites à travers les comportements attendus...



PARTENAIRES

CRÉONS DES PARTENARIATS PARTOUT
OÙ NOUS OPÉRONS

| Chercher à identifier et à comprendre qui sont nos partenaires - collègues, clients, fournisseurs, communautés et autorités.

| Respecter et prendre soin de tous nos partenaires par le biais d'opérations commerciales enrichissantes, fiables et réussies.

| Traiter honnêtement avec les partenaires et favoriser la loyauté et la confiance en offrant des valeurs et des services exceptionnels.

| S'adresser à tous les partenaires avec respect, intérêt, compréhension et patience, et les aider à réussir.

| Favoriser les relations à long terme avec nos partenaires en étant attentif, curieux, engagé et en s'adaptant continuellement.

| Chercher à développer de nouvelles opportunités de collaboration avec nos partenaires, à résoudre des problèmes et à atteindre l'excellence.



QUALITÉ

FAÇONNONS TOUT CE QUE NOUS
ENTREPRENONS AVEC QUALITÉ ET EXCELLENCE

- | Accepter et comprendre la Politique Qualité du Groupe.
- | Définir et respecter constamment des normes élevées de qualité, d'excellence et de valeur durable.
- | Assurer la stabilité et la cohérence dans tous les processus développés.
- | S'efforcer d'atteindre les meilleures performances personnelles, développer et partager les connaissances et fournir un travail de haute qualité.
- | Se concentrer sur la performance afin de fournir le potentiel opérationnel et financier optimal de Logoplaste.
- | Favoriser l'amélioration continue et le développement de nos compétences, en répondant de manière dynamique au changement.
- | Prendre la responsabilité individuelle de tout ce qui est accompli.



TRAVAIL EN ÉQUIPE

FAÇONNONS ENSEMBLE LES ÉQUIPES
ET LE TRAVAIL

| Démontrer la volonté de s'engager, de manière ouverte, franche et respectueuse, pour renforcer les acquis personnels et collectifs.

| Viser des relations mutuellement bénéfiques avec les clients et les collègues.

| Travailler collectivement et de manière constructive avec d'autres collègues, départements, régions et partenaires pour un objectif commun.

| Soutenir et reconnaître les efforts et les réalisations des collègues.

| Viser activement à l'amélioration continue, en tirant parti des réussites et des échecs.

| Comprendre l'organisation étendue de Logoplaste et contribuer à son amélioration.

| Participer au développement personnel en apprenant et en partageant les meilleures pratiques avec les autres.

| Maintenir la compétitivité de Logoplaste dans son secteur d'activité, par l'apprentissage et l'exécution.



SÉCURITÉ

FAÇONNONS UNE SÉCURITÉ CON-
STANTE, SANS EXCEPTIONS

- | Accepter et comprendre la Politique Globale Environnement, Santé et Sécurité de Logoplaste.
- | Se conformer aux réglementations locales en matière de sécurité ainsi qu'aux procédures de Logoplaste et veiller à ne pas mettre les autres ainsi que soi-même en position de danger au travail.
- | Favoriser un environnement de travail sûr en encourageant les collègues à atténuer les risques, à suivre les pratiques de travail appropriées et à minimiser les dangers.
- | S'engager à maintenir des opérations sécuritaires.
- | Démontrer un engagement à protéger les collègues et les partenaires au sein des communautés où nous opérons, d'un point de vue environnemental et commercial.
- | Faire preuve de proactivité et d'initiative pour atteindre zéro incident de sécurité.
- | Prendre en charge la sécurité en démontrant un engagement personnel et des compétences à travers l'organisation.



INTÉGRITÉ

FAÇONNONS UN ENVIRONNEMENT
OUVERT, HONNÊTE ET RESPECTUEUX

| Accepter et comprendre le Code de conduite du Groupe.

| Communiquer ouvertement avec tous les partenaires, indépendamment des frontières organisationnelles ou géographiques.

| Communiquer les valeurs à travers des actions et des comportements.

| Maintenir les engagements et répondre aux exigences convenues.

| Se comporter avec honnêteté, respect et équité envers les collègues, les clients et les fournisseurs.

| Se montrer à la hauteur des normes les plus élevées en matière de comportement dans tous les aspects de notre travail.

| Démontrer notre engagement envers l'intégrité et l'éthique, en renforçant la confiance par notre façon de travailler.



INNOVATION

ATTELONS-NOUS À CRÉER DE
L'INNOVATION ET DE LA VALEUR

- | Faire preuve de curiosité, montrer un intérêt continu, se maintenir à jour et adopter de meilleures pratiques dans son travail.
- | Écouter et réagir de manière constructive aux idées innovantes des collègues.
- | Montrer un engagement à soutenir de nouvelles initiatives et idées en s'adaptant au changement.
- | S'efforcer de trouver des améliorations constantes et de meilleures façons de faire les choses.
- | Démontrer la volonté de sortir hors des sentiers battus, exprimer des suggestions et adhérer facilement aux initiatives de changement.



**CE QUE SIGNIFIE
FAIRE PARTIE DE
NOTRE FAMILLE**

NOS EMPLOYÉS

Chez Logoplaste, notre équipe est notre ressource la plus précieuse.

Nos relations sont fondées sur les principes de la coopération, de l'honnêteté, de la confiance, du respect, de l'autonomisation et de la responsabilité individuelle, du soutien mutuel et de l'apprentissage.

Nous nous engageons à fournir à nos employés l'épanouissement et le développement professionnels, la formation, la reconnaissance, une rémunération équitable et un environnement de travail sûr.

Logoplaste veut favoriser une culture méritocratique.

Pour y parvenir, Logoplaste a mis en place un système de gestion des performances qui permet d'identifier les personnes clés et de récompenser, former, développer et promouvoir nos employés en fonction de leur mérite et de leurs capacités.

En rejoignant Logoplaste, vous rejoignez une entreprise fière de ses valeurs fortes et de sa culture d'entreprise, dont les employés sont la pierre angulaire.

Chez Logoplaste, nous promovons:

- | L'esprit d'équipe
- | La positive attitude
- | Le travail efficace
- | L'approche dynamique
- | La communication
- | La prise d'initiatives
- | La transparence
- | La politique des portes ouvertes



Labels QR code
the syst
front a
Label and Box.

80306934
NOT CUT BELOW THIS LINE!
1 DE 2008
74702



FORMATION ET DÉVELOPPEMENT

Logoplaste s'engage dans la formation et le développement de tous les employés, à tous les niveaux.

Nous croyons que tous les employés ont un potentiel de progression, tant dans leur travail que personnellement, et qu'il faut s'efforcer de leur offrir des opportunités dans ce but.

Dans la mesure du possible, Logoplaste donne la priorité à la promotion interne. Logoplaste veut permettre aux employés de s'approprier leur développement professionnel, avec le soutien de leurs responsables et de l'entreprise dans son ensemble.

Nos objectifs de formation

- | La formation vise à donner à nos employés les aptitudes, les connaissances et la compréhension leur permettant d'évoluer dans notre environnement de travail avec compétence et confiance.
- | Nous encourageons la culture des actions « réussies dès le premier coup » dans tout ce que nous entreprenons, et avec toutes les personnes avec lesquelles nous interagissons.
- | Nous proposons des normes de rendement aux employés en fournissant un feedback et des bilans de performance réguliers.
- | Nous assurons la formation et la communication afin que nos employés effectuent leur travail en toute de sécurité.
- | Nos « normes minimales de formation » internes sont des directives établies pour veiller à ce que tous nos employés reçoivent des niveaux de formation correspondant à leur poste.
- | Nous développons le potentiel de nos employés.





NOTRE ÉTHIQUE

Logoplaste s'engage à interagir selon ses valeurs et ses principes, dans ses opérations et ses activités, en reconnaissant toujours ses obligations envers tous ceux avec lesquels l'entreprise traite.

La réputation de Logoplaste, ainsi que la confiance et le respect de ceux avec qui nous traitons, sont extrêmement importants.

Logoplaste maintient et exige les normes éthiques les plus élevées pour le développement de ses activités.

Conformité aux lois et réglementations

Logoplaste, en tant qu'entreprise d'envergure internationale, s'engage à respecter les lois et les réglementations et à se conformer aux exigences commerciales applicables dans le cadre de ses activités.

Logoplaste et ses employés sont tenus par la loi. Le respect de toutes les lois et réglementations applicables ne doit jamais être compromis.

Les employés doivent également respecter les règles et règlements internes applicables à chaque situation. Ces règles internes sont spécifiques à Logoplaste et peuvent aller au-delà de ce qu'exige la loi.

Conflits d'intérêts

Les employés doivent toujours agir conformément aux normes d'intégrité les plus élevées et dans le meilleur intérêt de Logoplaste.

| NOTRE ÉTHIQUE

Il existe un conflit d'intérêts lorsqu'un employé, ou un membre de sa famille, est impliqué dans une activité qui affecte (ou pourrait affecter) son objectivité en tant qu'employé de Logoplaste. Dans une telle situation, il peut s'avérer difficile pour l'employé d'agir au mieux des intérêts de l'entreprise.

Voici quelques exemples de domaines dans lesquels un conflit d'intérêts peut survenir. Parce qu'il n'est pas possible d'énumérer tous les domaines d'éventuels conflits, les employés de Logoplaste (et les membres de leur famille) doivent faire preuve de discernement en révélant toute activité entrant dans le cadre requis par la politique de l'entreprise, en demandant de l'aide chaque fois que nécessaire et en respectant les normes éthiques

| INTÉRÊTS DES TIERS

Logoplaste apprécie ses relations avec ses clients et ses fournisseurs et s'engage à respecter les normes les plus élevées en matière d'intégrité personnelle et professionnelle. Il est nécessaire que les employés prennent en considération le fait que leurs actions en tant que représentants de Logoplaste peuvent éventuellement mener à un conflit d'intérêts avec un client ou un fournisseur.

Les employés et leurs familles doivent éviter de faire du bénévolat ou d'accepter un emploi extérieur, d'emprunter ou de prêter des fonds, ou d'acquérir ou de conserver un intérêt de propriété direct ou indirect dans toute entreprise commerciale d'un concurrent, d'un client ou d'un fournisseur de biens, de services ou de crédit de l'entreprise. Cela pourrait

entraîner un conflit entre les intérêts personnels de l'employé et ceux de l'entreprise

AVANTAGES PERSONNELS

Un employé (ou un membre de sa famille) peut être motivé à agir à son propre avantage, ce qui pourrait ne pas être dans le meilleur intérêt de Logoplaste.

Tous les employés doivent se tenir à l'écart de toute situation ou action qui pourrait les mener à placer leurs intérêts personnels avant l'intérêt de l'entreprise, de ses clients et/ou de ses fournisseurs.

Les intérêts privés des employés ne doivent pas influencer leurs responsabilités au sein de Logoplaste.

RELATIONS PERSONNELLES

Des conflits peuvent également survenir lorsque des employés travaillent avec des personnes

avec lesquelles il existe une relation personnelle en dehors du lieu de travail.

Toutes les actions et décisions doivent être faites et prises dans l'intérêt de Logoplaste, et non en fonction des relations personnelles d'un employé.

Logoplaste accepte volontiers que des membres des familles des employés rejoignent notre équipe, à condition que le Responsable de la conformité globale ait donné son approbation après avoir limité tout conflit potentiel, par exemple en ne les faisant pas travailler directement ensemble lorsque l'un supervise l'autre.

ACTIVITÉS EXTÉRIEURES

Les activités commerciales externes ne doivent pas interférer avec les responsabilités et la productivité

| NOTRE ÉTHIQUE

des employés chez Logoplaste, avoir un impact négatif sur l'entreprise ou entrer en conflit/sembler entrer en conflit avec l'intérêt supérieur de Logoplaste. Tous les employés sont tenus de placer leur travail chez Logoplaste avant les autres activités commerciales et peuvent être tenus de cesser toute activité en cas de conflit.

Les employés ne doivent pas utiliser le matériel ou les ressources de Logoplaste dans des activités externes.

Les employés sont tous responsables de leur propre comportement, notamment du respect de la loi, du présent Code de conduite et des politiques et procédures de Logoplaste.

Les employés doivent s'efforcer d'éviter les conflits d'intérêts.

Si une situation de conflit d'intérêts s'est produite, ou si un employé fait face à une situation qui pourrait impliquer ou mener à un conflit d'intérêts, l'employé doit en informer la Direction et/ou l'équipe des Ressources Humaines, ou en dernier lieu le Responsable de la conformité globale si le conflit est lié à des membres des Ressources Humaines et/ou de la Direction, afin de résoudre le problème de manière juste et transparente.

Délits d'initié

Dans l'exercice de leurs fonctions, les employés peuvent trouver, avoir connaissance ou travailler avec des informations non publiques importantes de Logoplaste, telles que des informations sur les ventes, les bénéfices, les acquisitions, les questions réglementaires ou autres. Il est de la responsabilité

de chaque employé de garder confidentielles les informations non publiques.

Les employés ne sont pas autorisés à:

- | Acheter et vendre des titres Logoplaste sur la base d'informations potentiellement pertinentes sur les prix qui ne sont pas encore publiques ;
- | Divulguer des informations non publiques à leurs familles ou amis ou à toute autre personne extérieure à Logoplaste ;

| Recommander à leurs familles, amis ou autres personnes d'acheter et de vendre des titres Logoplaste ou d'autres sociétés pour lesquels ils ont accès à des informations non publiques dans le cadre de leur emploi chez Logoplaste.

Tous les employés de Logoplaste doivent être conscients que le non-respect des présentes règles peut entraîner des mesures disciplinaires sévères.

En cas de doute sur l'interprétation ou l'applicabilité des règles de délit d'initié au sein de Logoplaste, les employés doivent consulter l'équipe des Ressources Humaines et/ou le Responsable de la conformité globale.

Propriété des informations et confidentialité

Logoplaste valorise et protège ses informations exclusives



| NOTRE ÉTHIQUE

et confidentielles et respecte les informations exclusives et confidentielles des autres.

Les informations confidentielles sont toutes les informations non publiques telles que les secrets commerciaux, les business plans ou processus, les plans de service, la technologie et les systèmes, les renseignements sur les consommateurs, les informations tarifaires, les spécifications d'ingénierie et de fabrication, les conceptions, les bases de données, les archives, les informations sur les salaires ainsi que toutes les données financières ou autres données non publiées.

La croissance continue et le succès de Logoplaste dépendent de l'utilisation de ses informations confidentielles et de leur non-divulgence à d'autres.

Les employés ne doivent pas divulguer d'informations confidentielles ou en permettre la divulgation. Cette obligation se prolonge au-delà de la cessation d'emploi chez Logoplaste.

Les employés doivent faire de leur mieux pour éviter toute divulgation involontaire en apportant une attention toute particulière à la conservation ou à la transmission des informations confidentielles.

Logoplaste respecte le fait que les tiers portent le même intérêt à la protection de leurs propres informations confidentielles. Dans le cas où l'un de nos concurrents, fournisseurs ou clients partagerait avec Logoplaste des informations confidentielles, ces informations seraient traitées avec le même soin que s'il s'agissait

d'informations confidentielles de Logoplaste.

Les employés ne doivent pas utiliser de moyens illégaux ou contraires à l'éthique pour obtenir des informations de la part d'un concurrent, d'un client ou d'un fournisseur, ou pour divulguer des informations de Logoplaste.

Les informations exclusives ou confidentielles ne doivent pas être partagées ou discutées en dehors de Logoplaste, sauf lorsque cela est autorisé ou exigé par la loi ou la réglementation en vigueur ou lorsqu'une injonction est prononcée par un tribunal compétent ou sur requête d'un représentant de l'autorité.

Les employés ont la responsabilité de se conformer à toutes les politiques et

procédures de Logoplaste, y compris à la « Politique des médias sociaux » de Logoplaste, qui est disponible sur la page intranet de Logoplaste.

.Fraude, protection des biens de Logoplaste, comptabilité

Logoplaste fait preuve d'un engagement d'honnêteté et de respect vis-à-vis de ses biens et de ses actifs.

Les employés ne doivent jamais être impliqués dans une conduite frauduleuse ou toute autre conduite malhonnête ou trompeuse impliquant des biens, des actifs ou des rapports financiers et comptables de Logoplaste.

Les dossiers financiers de Logoplaste constituent la base de la gestion de notre entreprise et permettent de

| NOTRE ÉTHIQUE

satisfaire à nos obligations vis-à-vis de diverses parties prenantes. C'est pourquoi tout dossier financier doit être précis et conforme aux normes comptables de Logoplaste.

Les employés sont responsables de la préservation des biens corporels et incorporels de Logoplaste, notamment des marques de commerce, du savoir-faire, des informations confidentielles et exclusives et des systèmes d'informations.

Les employés doivent chercher à protéger les biens de Logoplaste contre la perte, les dommages, la mauvaise utilisation, le vol, la fraude, le détournement et la destruction.

Dans la limite autorisée par la loi applicable, Logoplaste peut surveiller, inspecter et

enregistrer de quelle manière les employés utilisent ses actifs, notamment en inspectant tous les e-mails, données, équipements et fichiers conservés sur les terminaux du réseau Logoplaste.

Anti-subornation et anti-corruption

ALogoplaste condamne et interdit toute forme de subornation, de corruption ou de paiements illégaux.

Les employés ne doivent jamais, directement ou par le biais d'intermédiaires, offrir ou promettre un quelconque avantage personnel, financier ou autre dans le but d'obtenir ou de conserver un marché ou tout autre avantage d'un tiers.

En outre, les employés ne doivent jamais demander ou

¹Le terme « fonctionnaire du gouvernement » est défini dans la politique de lutte contre le blanchiment d'argent et la politique anti-corruption de Logoplaste



| NOTRE ÉTHIQUE

accepter aucun avantage en échange d'un traitement de faveur d'un tiers.

Tous les employés de Logoplaste doivent être conscients que le fait d'offrir ou d'accorder des avantages indus pour influencer la décision d'autrui peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement et le renvoi aux autorités légales si nécessaire.

Une attention toute particulière doit être accordée aux relations avec les fonctionnaires du gouvernement¹. Des informations sur ce point sont décrites plus en détail dans la « Politique anti-subornation et la politique anti-corruption ».

Les employés ont la responsabilité de se conformer à toutes les politiques et

procédures de Logoplaste, y compris à la « Politique anti-subornation et anti-corruption » globale de Logoplaste, qui est disponible sur la page intranet de Logoplaste.

Marques d'hospitalité - Cadeaux, repas, voyages et divertissements

A Logoplaste exerce ses activités face à la concurrence en se fondant uniquement sur la qualité et les compétences.

Les employés ne doivent pas être influencés par des faveurs, et ne doivent pas tenter d'influencer indûment des tiers en leur accordant des faveurs.

Les employés peuvent uniquement offrir ou accepter des repas, des marques d'hospitalité et des cadeaux symboliques raisonnables qui doivent être pertinents

dans certaines circonstances, transparents et appropriés aux relations d'affaires et enregistrés de manière à correctement identifier le nom du destinataire, son titre, son organisation, l'objectif commercial, la date ainsi que tous les participants et toute autre donnée pertinente. Les employés ne doivent jamais accepter ou offrir de marque d'hospitalité si ce comportement peut donner l'impression d'influencer indûment la relation d'affaires concernée.

En conséquence, les employés doivent suivre des règles de base et toujours se conformer aux directives sur les marques d'hospitalité contenues dans la « Politique de lutte contre le blanchiment d'argent et anti-corruption »:

- | Il est interdit de solliciter des cadeaux ou des faveurs;
- | Il est interdit d'accepter de l'argent;
- | Les cadeaux symboliques et marques d'hospitalité de faible valeur peuvent être acceptés à condition qu'il n'en découle aucune obligation pour le destinataire, qu'ils ne puissent pas être mal interprétés, qu'ils puissent faire l'objet d'un cadeau en retour d'une valeur équivalente et que le responsable de l'employé soit informé de la situation.

En cas de doute, les employés doivent demander l'avis de leur responsable, du service des Ressources Humaines et/ou du Responsable de la conformité globale.



ENGAGEMENT ENVERS NOS EMPLOYÉS

Logoplaste s'engage à agir en totale conformité avec la législation et les réglementations en vigueur dans les pays où l'entreprise opère, en promouvant des conditions de travail dignes.

Logoplaste s'engage à :

| Fournir à ses employés une relation contractuelle, reconnue et définie conforme à la législation et à la réglementation locales. La relation de travail ne peut être forcée ou sous la menace d'une peine que l'employé n'a pas acceptée volontairement.

| Ne pas avoir recours au travail des enfants ou au travail forcé, ni accepter ces pratiques des tiers fournissant des produits ou des services à Logoplaste.

| Assurer un environnement de travail sûr, sain et hygiénique, en prenant des précautions efficaces pour prévenir les incidents de santé et de sécurité, les accidents du travail ou les maladies professionnelles associés à ou survenant au cours du travail. Logoplaste réduira ou éliminera, dans la mesure du possible, les causes de tous les dangers matériels dans le contexte du travail.

| ENGAGEMENT ENVERS **NOS EMPLOYÉS**

- | Nommer un représentant chargé d'assurer un environnement de travail sûr et sain, en introduisant des systèmes permettant de détecter, d'éviter ou de réagir aux menaces sur la santé et la sécurité. Fournir régulièrement des formations et des informations sur la santé et la sécurité aux nouveaux employés ainsi qu'aux employés ayant de nouvelles responsabilités.
- | Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit à la négociation collective en fournissant des ressources parallèles pour des associations libres et indépendantes. Veiller à ce que les membres des syndicats et les représentants des travailleurs ne fassent pas l'objet de discrimination et à ce que ces représentants aient un accès raisonnable à leurs membres sur le lieu de travail.
- | Respecter et promouvoir le respect des employés en assurant des conditions de travail décentes, en veillant à ne pas accepter ou tolérer le recours aux châtiments corporels, aux contraintes mentales ou physiques ou aux abus verbaux à l'encontre des employés.
- | Interdire aux employés de se livrer à des comportements menaçants, abusifs, exploités ou sexuellement coercitifs, y compris des gestes, un langage et des contacts physiques inappropriés sur le lieu de travail.
- | Guider les politiques et procédures de travail - embauche, rémunération, accès à la formation, promotion, cessation d'emploi ou départ à la retraite - afin de ne pratiquer ou supporter aucune

discrimination fondée sur la race, l'origine sociale, le sexe, l'orientation sexuelle, l'état matrimonial, l'âge, le handicap, les opinions politiques ou l'adhésion à un syndicat.

| Assurer le bien-être et le développement des employés, en fournissant des salaires et des avantages sociaux décents, qui doivent toujours respecter les normes minimales légales ou de l'industrie ou les conventions collectives adoptées dans chaque pays dans lequel opère Logoplaste.

| Respecter les jours ouvrables de ses employés conformément aux lois applicables, aux conventions collectives et aux normes de l'industrie adoptées dans chaque pays où Logoplaste opère, afin de protéger ses employés - heures de travail maximales par semaine, heures

supplémentaires, pauses, vacances et congés de maternité et de paternité.

| Ce que toutes les heures supplémentaires soient volontaires, responsables et conformes aux besoins commerciaux de Logoplaste et respectent les limites quotidiennes, hebdomadaires et annuelles adoptées dans chaque pays où Logoplaste opère.

| Logoplaste attend de ses employés qu'ils agissent avec dignité et se respectent mutuellement.

Les employés ont la responsabilité de se conformer à toutes les politiques et procédures de Logoplaste, y compris à la « Politique sur les pratiques du travail et les droits humains », qui est disponible sur la page intranet de Logoplaste.



ENGAGEMENT ENVERS NOS CLIENTS

Logoplaste croit que l'intégrité dans le traitement des clients est une condition préalable à une relation d'affaires réussie et fructueuse.

Logoplaste doit maintenir un haut niveau d'expertise technique, en fournissant des produits et des services de qualité et en agissant avec efficacité, diligence et neutralité.

Logoplaste s'engage à:

Maintenir des normes adéquates de correction, de courtoisie et de gentillesse;

aux clients, qui pourrait être interprété comme une tentative de corruption;

S'assurer que toutes les communications et présentations commerciales fournissent des informations vraies et pertinentes sur Logoplaste;

Gérer les informations confidentielles de ses clients avec la même exigence que sa propre politique de données confidentielles.

Ne pas donner de contribution monétaire, de cadeau de valeur significative ou de service



ENGAGEMENT ENVERS NOS FOURNISSEURS

Logoplaste vise à développer des relations avec ses fournisseurs basées sur la confiance et le respect mutuel.

Logoplaste s'engage à:

- | Ne pas se livrer à des pratiques déloyales, frauduleuses ou trompeuses;
- | Toujours présenter Logoplaste d'une manière honnête et directe;
- | Ne pas offrir, promettre ou fournir quelque chose de valeur à un fournisseur en échange d'un avantage inapproprié pour Logoplaste.

Lors de la sélection des fournisseurs ou des fournisseurs de services, Logoplaste doit non seulement tenir compte des conditions économiques, financières et commerciales et de la qualité des produits ou services, mais également du comportement éthique du fournisseur, notamment de sa conformité avec notre Code de conduite.

Logoplaste attend de tous ses fournisseurs de biens ou de services qu'ils mènent leurs activités de manière éthique et agissent avec intégrité.



NOS CONCURRENTS

Logoplaste livre une concurrence juste et respecte toutes les lois applicables en matière de concurrence dans tous les pays où l'entreprise exerce ses activités.

Ces lois peuvent parfois être complexes et varier d'un pays à l'autre - des comportements pouvant être autorisés dans un pays peuvent être illégaux dans un autre. C'est pourquoi les employés doivent en tout temps connaître, comprendre et respecter les lois et politiques spécifiques du pays en matière de concurrence.

Logoplaste s'engage à:

- | Traiter ses concurrents selon des règles de cordialité et de respect mutuel;
- | Ne pas calomnier ses concurrents, directement ou implicitement;
- | Respecter les règles et les critères légaux du marché, en agissant comme un concurrent fort mais honnête;
- | Ne pas échanger de prix ou d'informations commerciales concurrentielles, ou toute autre information confidentielle provenant de Logoplaste ou de ses clients et fournisseurs avec des concurrents.
- | Ne pas discuter ou convenir de modalités d'offres avec les concurrents;

| NOS **CONCURRENTS**

Les employés doivent éviter de discuter d'informations exclusives ou confidentielles avec des concurrents ou toute autre personne non autorisée à recevoir ces informations. Les employés doivent signaler toute conduite illégale avérée ou suspectée concernant un comportement anticoncurrentiel à l'équipe des Ressources Humaines de l'entreprise ou au Responsable de la conformité.

Logoplaste applique une politique de TOLÉRANCE ZÉRO envers les comportements anticoncurrentiels dans le cadre de ses relations avec ses concurrents, quel que ce soit le niveau organisationnel. Toute violation des règles précédemment énoncées peut conduire à un licenciement immédiat. Les employés doivent agir en toute bonne foi et faire preuve d'équité.





ENGAGEMENT ENVERS LES INSTANCES RÉGLEMENTAIRES ET DE SURVEILLANCE

La nature globale de l'activité de Logoplaste implique une interaction avec les responsables gouvernementaux dans tous les pays où la société opère. Les transactions avec les entités publiques sont couvertes par des règles juridiques spécifiques, différentes de celles qui régissent les transactions avec les entités privées.

Etant donné que Logoplaste opère aux États-Unis, la loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger, qui interdit la corruption des fonctionnaires des pays étrangers, est applicable à tous les employés dans le monde entier.

Logoplaste s'engage à:

| Ne rien offrir à un fonctionnaire du gouvernement - directement ou indirectement - en échange d'un traitement de faveur;

| Coopérer pleinement à toute enquête interne ou externe;

ENGAGEMENT ENVERS LES **INSTANCES RÉGLEMENTAIRES ET DE SURVEILLANCE**

Ne jamais dissimuler, entraver ou taire des informations pertinentes sur une enquête aux autorités compétentes;

Maintenir et protéger la confidentialité d'une enquête dans la mesure du possible.

Logoplaste doit fournir aux instances réglementaires et de surveillance toute la collaboration demandée ou jugée utile ou nécessaire, et ne doit adopter aucun comportement susceptible d'empêcher l'exercice des fonctions respectives de ces instances.

Faire de fausses déclarations ou induire en erreur les auditeurs internes ou externes, les enquêteurs, le conseil juridique ou autres organismes

gouvernementaux peut constituer un motif immédiat de licenciement et peut également être considéré comme un acte délictuel passible de sanctions sévères.

Aucune disposition du présent Code ou de toute autre directive ou politique de Logoplaste n'a pour but d'interdire ou d'empêcher les employés de divulguer en toute bonne foi des informations confidentielles justifiant d'une violation de la loi à tout organisme gouvernemental, réglementaire ou d'autoréglementation.

Les employés n'ont pas besoin de notification ou d'autorisation préalable de Logoplaste pour faire une telle divulgation.





SOUTIEN À LA **COMMUNAUTÉ**

ENGAGEMENT SOCIAL

Logoplaste est présent dans de nombreux pays à travers le monde et dans de nombreux sites. Nous reconnaissons l'importance de favoriser de bonnes relations avec les communautés où nous opérons en participant à des programmes locaux et en encourageant la collaboration.

Logoplaste favorise l'interaction avec les écoles et les universités locales et soutient les étudiants qui souhaitent découvrir notre industrie.

*CADIn, la responsabilité sociale de Logoplaste
La première organisation à but non lucratif au Portugal, totalement dédiée au traitement
et à l'étude des troubles de neuro-développement.*



STABILITE

Logoplaste croit que la stabilité fait partie de la réussite.

Nous voulons que la stabilité fasse partie intégrante de toutes nos relations commerciales mondiales et nous travaillons en étroite collaboration avec nos fournisseurs et nos partenaires pour parvenir à des effets durables sur l'ensemble de notre chaîne de valeur.

Nous utilisons l'innovation pour atteindre les objectifs de durabilité de nos partenaires.

Logoplaste poursuit quatre grandes stratégies pour améliorer son empreinte environnementale:

Lieu: en installant nos lignes de production dans l'usine de nos

partenaires (dans leurs locaux) et en réduisant le nombre de camions nécessaires pour l'expédition des colis.

Emballage: en utilisant des outils de conception innovants pour améliorer le profil environnemental des colis.

Énergie: en soutenant des initiatives d'économie d'énergie à l'échelle de l'entreprise.

Matériaux recyclés: en augmentant le pourcentage de matériaux recyclés utilisés.

Logoplaste s'engage à encourager la stabilité dans ses activités ainsi qu'à sensibiliser ses employés pour que cela fasse partie de leur état d'esprit.



PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ

Logoplaste s'engage à mener des opérations respectueuses de l'environnement dans le cadre de ses activités en soutenant un processus d'amélioration continue de l'environnement et de prévention de la pollution.

Notre objectif est de veiller à ce que nos processus internes soient conformes à nos objectifs environnementaux, en intégrant les ressources naturelles.

Logoplaste prend la protection de l'environnement, de la santé et de la sécurité très au sérieux. C'est pourquoi tous les employés de Logoplaste doivent:

| Être responsables de leurs propres environnement, santé et sécurité, ainsi que de ceux des personnes qui les entourent et qui pourraient être affectées par leurs actes ou leurs oublis;

| Se familiariser, s'engager à apprendre et respecter la « Politique Environnement, Santé et Sécurité globale » de Logoplaste, qui est disponible sur la page intranet de Logoplaste.



MÉDIAS SOCIAUX, COMMUNICATION ET **IMAGE DE L'ENTREPRISE**

Les réseaux sociaux en ligne et autres outils de médias sociaux électroniques font partie de notre vie quotidienne. Lorsqu'ils sont utilisés correctement, ils peuvent aider à augmenter la visibilité et la notoriété de notre marque Logoplaste.

Toutefois, lorsqu'ils sont utilisés de manière inappropriée, certains types de contenu peuvent avoir un effet négatif sur notre activité, nos employés, nos partenaires, nos actionnaires et nos clients.

Tous les employés doivent:

- | Respecter les employés, les clients, les fournisseurs, les communautés et les concurrents de Logoplaste ;
- | Reconnaître qu'en tant qu'employés Logoplaste ils sont légalement responsables de ce qu'ils écrivent ou publient en ligne;
- | Respecter la vie privée des employés en leur demandant leur autorisation avant d'écrire ou de publier des informations sur eux sur un site Web externe;
- | Respecter la « Politique sur l'image de l'entreprise » de Logoplaste relatives aux e-mails et autres communications internes ou externes.



PARTAGE DE PRÉOCCUPATIONS ET **SIGNALEMENT DES VIOLATIONS**

Il est de la responsabilité de tous les employés de Logoplaste de protéger la réputation de l'entreprise dans tous les lieux dans lesquels elle est présente. Si un employé voit ou soupçonne quelque chose d'illégal ou de contraire à l'éthique, il a non seulement le droit, mais aussi l'obligation, de prendre la parole et de partager ses préoccupations.

Nous encourageons les employés à poser des questions et à avoir des conversations ouvertes avec les responsables sur leurs préoccupations relatives à l'entreprise et

les conduites à tenir. Nous comptons sur nos employés pour parler en cas de doute.

Les employés sont tenus de signaler rapidement toute violation avérée ou suspectée du Code de conduite, de toute politique interne ou de toute loi ou réglementation liée à nos activités.

Le signalement est requis, que la violation implique un employé ou une autre personne soumise au Code de conduite de Logoplaste.

| PARTAGE DE PRÉOCCUPATIONS ET **SIGNALEMENT DES VIOLATIONS**

Les employés doivent signaler toute conduite illégale connue ou suspectée ou conduite qui enfreint les principes sous-jacents du Code de conduite, par l'un de nos clients, fournisseurs, consultants, employés, contractuels ou intérimaires, partenaires commerciaux ou agents.

Les employés seront tenus responsables de leurs propres actions, et pourront également être tenus responsables du non signalement d'actions d'autres personnes, s'ils avaient connaissance d'une violation d'une politique, loi ou réglementation en vigueur.

Les employés doivent connaître la « Politique de règlement des griefs des employés », qui est disponible sur la page intranet

de Logoplaste. Cette politique fait référence à tous les canaux disponibles pour partager des préoccupations ou signaler des violations (examens formels ou informels).

.



5S HOUSEKEEPING						
SANITATION	MAINTENANCE	RISK	QUALITY	ENGINEERING	WAREHOUSE	OFFICE
WORK						
AREA						
TRUCKS						
REWORK						

Tout au long de ce Code de conduite, nous partageons des informations, des liens vers des définitions de termes clés et des liens vers des politiques connexes pour guider nos employés dans la prise de décisions éthiques.

Ce code de conduite n'a pas pour objectif de répondre à toutes les questions auxquelles nos employés peuvent être confrontés au travail ou à toute politique connexe. En l'absence de politique spécifique, les employés ont la responsabilité de faire preuve de jugement, de se conformer à l'esprit du Code de conduite et de demander de l'aide à l'équipe des Ressources Humaines en cas de questions ou de préoccupations.

L'équipe des Ressources Humaines peut répondre aux questions sur le Code de conduite, les politiques et procédures de l'entreprise et expliquer comment les règles s'appliquent dans une situation particulière.

Le Code de conduite de Logoplaste, qui est administré par la direction des Ressources Humaines, est le document qui doit servir de ressource de première ligne à l'employé pour la prise de décision éthique. Il peut être modifié de temps à autre, et toutes les modifications entrent en vigueur dès leur publication.

Les employés peuvent accéder à l'édition la plus récente du Code de conduite sur la page intranet de Logoplaste.

Des traductions sont disponibles.

| POLITIQUES CONNEXES

- | Politique de lutte contre la corruption et anti-subornation
- | Politique de lutte contre le blanchiment d'argent
- | Politique sur l'image de l'entreprise
- | Politique de discipline progressive
- | Politique de règlement des griefs des employés
- | Politique Environnement, Santé et Sécurité globale
- | Politique qualité du groupe
- | Politique sur les pratiques du travail et les droits humains
- | Politique des médias sociaux

DÉTAILS D'APPROBATION

Responsable de la politique	Validation	Versão	Date de la prochaine révision
Direction des RH	Conseil	03	NA

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

N° version	Date de validation	Date de mise en œuvre	Détails
3.0	11 2017	01 2018	Correction d'erreurs mineures Développement de notre Code Développement de Ce que nous attendons de chacun Développement des valeurs de notre entreprise Développement de notre éthique Développement de l'engagement envers nos clients, fournisseurs, concurrents, instances réglementaires et de surveillance Développement de la responsabilité sociale Développement de la durabilité Développement de la protection de l'environnement, de la santé et de la sécurité Développement du partage de préoccupations et signalement des violations
2.0	Juillet 2014	Août 2014	Correction d'erreurs mineures Développement des relations de travail Développement des valeurs de l'entreprise

Nos politiques et procédures d'entreprise sont disponibles sur notre intranet ou auprès du département des ressources humaines de l'entreprise.

Merci!